



N° d'épreuve FFM _____ **678**
Moto-Club _____ **MC BLARGIES**
N° d'affiliation _____ **0149**
Date _____ **02/07/2022**
Lieu _____ **BLARGIES**
Organisateur technique - **Patrick LERMURIER**
E-mail _____ **patrickmclbargies@orange.fr**
Téléphone _____ **06 30 00 70 43**

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- **DANCOURT Bruno** Licence : **029787**
Président du Jury ou Arbitre* ----- **GAILLARD Jacky** Licence : **036044**
Membre du Jury ----- **LECOQ Carl** Licence : **073660**
Membre du Jury ----- **DEBRAY Jean Yves** Licence : **307884**
Commissaire technique responsable --- **GABRIEL Eric** Licence : **127457**
Responsable du chronométrage ----- **FFM** Licence :

*Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Nationale 125	13 ans		125cc	NJ3C/ CASM / NCO
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Engagement :

Site Internet ---- Engage Sport Ligue Hauts de France Motocross
Contact ----- **GAILLARD Jacky**
Téléphone ----- **03 23 76 21 47** E-mail--- **jackygaillard51@gmail.com**

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
Tarif : **4 €**
Caution : //

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **XAVIER LAMBERTYN**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **CHU BEAUVAIS**

Temps de trajet (en min) **30 mm**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Circuit du Tréforêt**

Adresse **60220 BLARGIES**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1650m**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **40m**

Longueur de la ligne droite de départ **100m**

Nombre d'OCP* **19**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **45**

En manche : **40**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : **30**

En manche : **30**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **07/05/2022**


Visa de la Ligue

Date : **01/06/2022**

F.F.M.
Ligue Haute de France
 TERRASSES DU MAIL
 RESIDENCE CLAUDEL A
 02880 CUFFIES
 Tél : 03.23.76.21.47
 liguemotocycliste.hautsdefrance@orange.fr

Visa de la FFM

Date : **22/06/2022**

Numéro : **22/0583**





N° d'épreuve FFM ~~678~~
Moto-Club **MC BLARGIES**
N° d'affiliation **0149**
Date **02/07/2022**
Lieu **BLARGIES**
Organisateur technique **Patrick LERMURIER**
E-mail **patrickmclbargies@orange.fr**
Téléphone **06 30 00 70 43**

CDF MOTOCROSS à l'ANCIENNE

ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER 2022

En complément des catégories mentionnées dans le règlement particulier de la manifestation, l'épreuve comptera également pour le Championnat de France de Motocross à l'Ancienne.

Cette manche du Championnat de France de Motocross à l'Ancienne se déroulera conformément au règlement général du championnat établi par le Comité Motos Classiques et Historiques et dans le respect des dispositions suivantes.

Officiels

Le Comité Motos Classiques et Historiques a désigné un de ses membres ou un représentant pour occuper la fonction de délégué FFM sur l'épreuve, ainsi qu'un commissaire technique qui sera en charge des contrôles réalisés sur les machines du championnat.

Délégué FFM **CHARPIN MAX** Licence : **006434**

Commissaire technique **BLANC ROGER** Licence : **004065**

Les catégories

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

Vintage

Evolution & Prototype

Classic

Pré-90 & Super Evolution

Vintage : Machines des origines à l'année modèle 1977. Pilotes : 45 ans minimum.

Classic : Machines à partir de l'année modèle 1978 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants – Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour. Pilotes : 35 ans minimum.

Evolution : Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à deux de ces trois critères. Pilotes : 25 ans minimum.

Prototype : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution » mais transformées avec des éléments d'époque. Pilotes : 25 ans minimum.

Pré-90 : Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriqué de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989. Pilotes : 20 ans minimum.

Super Evolution : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier. Pilotes : 20 ans minimum.

Licences : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, LUE, IAT ou LJA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours. La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour.

Commentaires :

Visa du Moto-Club

Date : **10/05/2022**



[Signature]

Visa de la Ligue

Date : **01/06/2022**
F.F.M.

[Signature]
Ligue Hauts de France
FERRASSES DU MAIL
RESIDENCE CLAUDEL A
02880 CUFFIES
Tél : 03.23.76.21.47
liguemotocycliste.hautsdefrance@orange.fr

Visa de la FFM

Date : **22/06/2022**

Numéro : **22/0583**



HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date — 02/07/2022

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
16h00	19h00	Contrôles administratifs	motos anciennes /125 cc	vendredi 01
16h00	19h00	Contrôles techniques	motos anciennes /125 cc	vendredi 01
07h30	08h30	Contrôles administratifs	motos anciennes /125 cc	samedi 02
07h30	08h30	Contrôles techniques	motos anciennes /125 cc	samedi 02
9h00	9h15	Essais Libres	Ancienne pré 90-SupEvo	15'
9h20	9h35	Essais Libres	Ancienne Classic-EvoProto	15'
9h40	9h55	Essais Libres	Ancienne Vintage	15'
10h00	10h15	Essais Libres	National 125 cc	15'
		Entracte		15'
10h40	10h55	Essais Chronométrés	Ancienne pré 90-SupEvo	15'
11h00	11h15	Essais Chronométrés	Ancienne Classic-EvoProto	15'
11h20	11h35	Essais Chronométrés	Ancienne Vintage	15'
11h40	12h00	Essais Chronométrés	National 125 cc	20'
		REPAS		
13h30	13h55	Manche 1	Ancienne pré 90-SupEvo	20'+2T
14h00	14h25	Manche 1	Ancienne Classic-EvoProto	20'+2T
14h30	14h50	Manche 1	Ancienne Vintage	15'+2T
14h55	15h20	Manche 1	National 125 cc	20'+1T
		Entracte		
16h00	16h25	Manche 2	Ancienne pré 90-SupEvo	20'+2T
16h30	16h55	Manche 2	Ancienne Classic-EvoProto	20'+2T
17h00	17h20	Manche 2	Ancienne Vintage	15'+2T
17h25	17h50	Manche 2	National 125 cc	20'+1T



N° d'épreuve FFM _____ **673**
Moto-Club _____ **MC BLARGIES**
N° d'affiliation _____ **0149**
Date _____ **03/07/2022**
Lieu _____ **BLARGIES**
Organisateur technique - **Patrick LERMURIER**
E-mail _____ **patrickmclbargies@orange.fr**
Téléphone _____ **06 30 00 70 43**

CDF QUAD CROSS ELITE

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course **DANCOURT Bruno** Licence : **029787**
Délégué FFM (Président du Jury) **POMMIER Thierry** Licence : **037500**
Membre du Jury **GAILLARD Jacky** Licence : **036044**
Membre du Jury **LECOCQ Carl** Licence : **073660**
Commissaire technique responsable --- **GABRIEL Eric** Licence : **127457**
Responsable du chronométrage **FFM** Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

Quad Cross Elite

Age 16 ans minimum
Licences NCO / Inter / LUE
Cylindrée 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
Plaques Numéro blanc sur fond vert

Primes d'arrivée par manche :

Place	Primes	Place	Primes
1 ^{ère}	160 €	6 ^{ème}	80 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	70 €
3 ^{ème}	130 €	8 ^{ème}	60 €
4 ^{ème}	110 €	9 ^{ème}	50 €
5 ^{ème}	90 €	10 ^{ème}	40 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable....	XAVIER LAMBERTYN		
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	CHU BEAUVAIS	Temps de trajet (en min)	30mn

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Circuit du Tréforêt**
 Adresse **60220 BLARGIES**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1650m**
 Largeur minimum de la piste **6m**
 Largeur de la grille **40m**
 Longueur de la ligne droite de départ **100m**
 Nombre d'OCP* **19**
 *Officiels Commissaires de Piste

Capacité Quad :

Pendant les essais : **30**
 En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

 Date : **07/05/2022**

Visa de la Ligue

 Date : **01/06/2022**

F.F.M.
 Ligue Hauts de France
 TERRESSES DU MAIL
 RESIDENCE CLAUDE LA
 02880 CUFFIES
 Tél : 03.23.76.21.47
 liguemotocycliste.hautsdefrance@orange.fr

Visa de la FFM

 Date : **22/06/2022**
 Numéro : **22/0583**




N° d'épreuve FFM ——— **673**
 Moto-Club ——— **MC BLARGIES**
 N° d'affiliation ——— **0149**
 Date ——— **03/07/2022**
 Lieu ——— **BLARGIES (60220)**
 Organisateur technique — **Patrick LERMURIER**
 E-mail ——— **patrickmclbargies@orange.fr**
 Téléphone ——— **06 30 00 70 43**

CDF SIDE-CAR CROSS INTER

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ————— **DANCOURT Bruno** Licence : **029787**
 Délégué FFM (Président du Jury) ——— **GOUX Christian** Licence : **011943**
 Membre du Jury ————— **GAILLARD Jacky** Licence : **036044**
 Membre du Jury ————— **LECOCQ Carl** Licence : **073600**
 Commissaire technique responsable — **GABRIEL Eric** Licence **127457**
 Responsable du chronométrage ——— **FFM** Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

⇒ Side-car Cross Inter

Age* ————— 16 ans minimum pour les pilotes & 15 ans minimum pour les passagers
 60 ans maximum pour les pilotes et les passagers
 Licences ————— NCO / INTER / LUE
 Cylindrées ————— De 350cc à 750cc 2T ou de 350cc à 1000cc 4T
 Plaques ————— Numéro noir sur fond jaune

*La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes/passager ne devront pas avoir 61 ans au cours de l'année (né au plus tard en 1962).

⇒ Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié et les 2 réservistes percevront une prime de qualification de 250 Euros (125 € pour les équipages de réserve) augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{ère}	140 €	6 ^{ème}	70 €	11 ^{ème}	45 €	16 ^{ème}	20 €
2 ^{ème}	120 €	7 ^{ème}	65 €	12 ^{ème}	40 €	17 ^{ème}	15 €
3 ^{ème}	100 €	8 ^{ème}	60 €	13 ^{ème}	35 €	18 ^{ème}	10 €
4 ^{ème}	90 €	9 ^{ème}	55 €	14 ^{ème}	30 €	19 ^{ème}	10 €
5 ^{ème}	80 €	10 ^{ème}	50 €	15 ^{ème}	25 €	20 ^{ème}	10 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom médecin responsable **XAVIER LAMBERTYN**
 Nombre de secouristes **12**
 Hôpital le plus proche **CHU BEAUVAIS**

Nombre d'ambulance(s) **2**
 Temps de trajet (en min) **30 mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site **Circuit du Tréforêt**
 Adresse **60220 BLARGIES**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1650m**
 Largeur minimum de la piste **6m**
 Largeur de la grille **40m**
 Longueur de la ligne droite de départ **100m**
 Nombre d'OCP* **19**

Capacité Side-Car :
 Pendant les essais : **30**
 En manche : **30**

*Officiels Commissaires de Piste

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **07/05/2022**



Visa de la Ligue

Date : **03/06/2022**



Visa de la FFM

Date : **22/06/2022**
 Numéro : **22/0583**





N° d'épreuve FFM _____ **673**
 Moto-Club _____ **MC BLARGIES**
 N° d'affiliation _____ **0149**
 Date _____ **03/07/2022**
 Lieu _____ **BLARGIES**
 Organisateur technique - **PATRICK LERMURIER**
 E-mail _____ **patrickmxblargies@orange.fr**
 Téléphone _____ **06 30 00 70 43**

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DANCOURT Bruno	Licence : 029787
Président du Jury ou Arbitre*	GAILLARD Jacky	Licence : 036044
Membre du Jury	LECOQ Carl	Licence : 073660
Membre du Jury	Debray Jean Yves	Licence : 307884
Commissaire technique responsable	GABRIE Eric	Licence : 127457
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
OPEN NATIONALE	13 ans		125 / 250 / 450	NJ3C CASM NCO

Engagement :

Site Internet ---- engagement sport ligue hauts de france motocross
 Contact ---- GAILLARD Jacky
 Téléphone ---- 03 23 76 21 47 E-mail---- jackygaillard51@gmail.com

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
 Tarif :
 Caution : 0

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **XAVIER LAMBERTYN**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **CHU BEAUVAIS**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **30 MM**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **CIRCUIT DU TREFORET**

Adresse **60220 BLARGIES**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1650 M**

Largeur minimum de la piste **6M**

Largeur de la grille **40M**

Longueur de la ligne droite de départ **100M**

Nombre d'OCP* **19**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **45**

En manche : **40**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : **30**

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **07/05/2022**


Visa de la Ligue

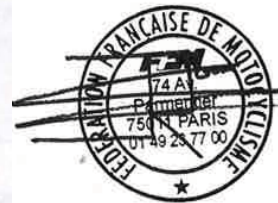
Date : **03/06/2022**

F.F.M.
 Ligue Hauts de France
 TERRASSES DU MAIL
 RESIDENCE CLAUDEL A
 02880 CUFFIES
 Tél : 03.23.76.21.47
 hautsdefrance@orange.fr

Visa de la FFM

Date : **22/06/2022**

Numéro : **22/0583**



HORAIRES PREVISIONNELS*

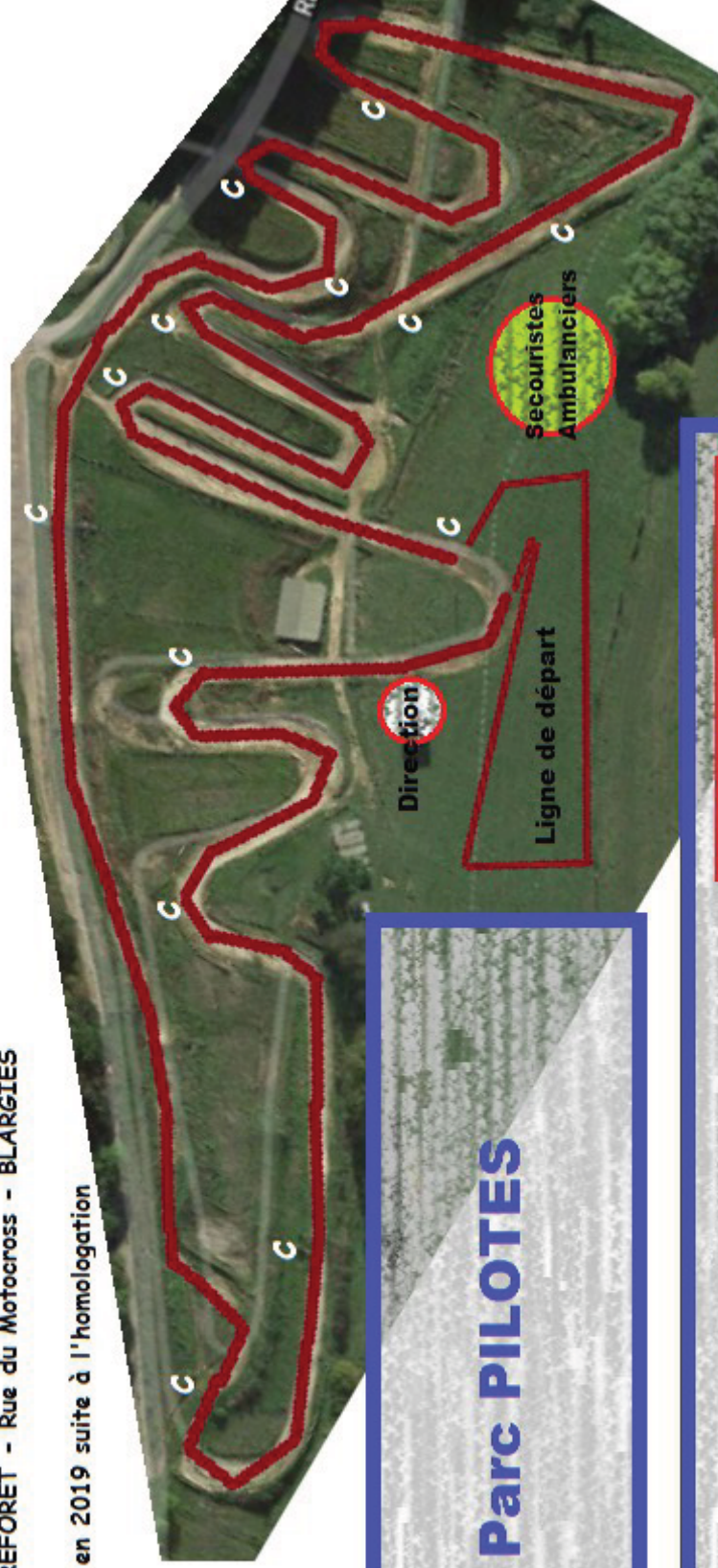
**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date _____ 03/07/2022

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
15h00	20h00	Contrôles administratifs	toutes	samedi 2
15h00	20h00	Contrôles techniques	toutes	samedi 2
07h30	08h30	Contrôles administratifs	open national	dimanche 3
07h30	08h30	Contrôles techniques	open national	dimanche 3
9h00	9h15	Essais Libres	quads	15'
9h20	9h40	Essais Libres	side car	20'
9h45	10h00	Essais Libres	open national	15'
		Entracte		
10h25	10h40	Essais Chronométrés	quads	15'
10h45	10h50	Test de départs	quads	5'
10h55	11h00	Test de départs	side car	5'
11h05	11h25	Essais Chronométrés	side car	20'
11h30	11h50	Essais Chronométrés	open national	20'
		REPAS		
13h15	13h40	Manche 1	quads	20'+2T
13h45	13h50	Tour de reconnaissance	side car	
13h50	14h15	Manche 1	side car	20'+2T
14h20	14h45	Manche 1	open national	20'+1T
		Entracte		
15h00	15h25	Manche 2	quads	20'+2T
15h30	15h40	Tour de reconnaissance	side car	
15h40	16h05	Manche 2	side car	20+2T
16h10	16h35	Manche 2	open national	20'+1T
		Entracte		
16h55	17h20	Manche 3	quads	20+2T
17h25	17h35	Tour de reconnaissance	side car	
17h35	18h00	Manche 3	side car	20+2T

CIRCUIT DU TREFORET - Rue du Motocross - BLARGIES

* Plan actualisé en 2019 suite à l'homologation



Légende :

C = Commissaires

Longueur totale du circuit = 1650m

Largeur moyenne du circuit = 6m

Parc PILOTES

Zone Restauration

Parking SPECTATEURS

Parc OFFICIELS



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB DE BLARGIES MAIRIE DE BLARGIES - 60220 BLARGIES

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n°**10983839704** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **COUPE DE FRANCE SIDE-CAR + QUAD + MX A L'ANCIENNE** se déroulant à **CIRCUIT DU TREFORET - BLARGIES** du **02/07/2022** au **03/07/2022**.

Cette attestation est valable du **02/07/2022** à **08H00** au **03/07/2022** à **20H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Strasbourg**

, le **31 mai 2022**

Pour la société,



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme